



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service Eau et Biodiversité

Synthèse des observations du public sur le projet d'arrêté portant organisation de la destruction des spécimens d'espèces aquatiques de la sous-classe des Chelonii présents dans le milieu naturel, au titre de l'article L411.8 du code de l'environnement, sur le territoire de La Réunion

La synthèse est disponible du 18 mars 2022 au 19 avril 2022

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le projet de décision a pour objet d'encadrer l'éradication des spécimens de tortues aquatiques présentes dans le milieu naturel à La Réunion au titre du L411-6 du Code de l'Environnement.

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement (1), le projet a été proposé à la participation du public du 19 janvier au 8 février 2022 inclus (21 jours).

sur le site internet de la Préfecture Réunion à l'adresse suivante :

<http://www.reunion.gouv.fr/>

sur le site internet de la DEAL Réunion à l'adresse suivante :

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr>

et sur demande sur support physique à la préfecture de St-denis.

Les observations ont pu être faites directement en ligne sur le site de la DEAL Réunion ou par voie postale à l'adresse suivante:

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de La Réunion
2 rue Juliette Dodu
CS 41009
97743 St-denis

Synthèse des avis exprimés par le public :

Aucun avis a été émis. Aucune modification n'a été apportée à l'arrêté.